



Vice caché 207 SW chaine de distribution cassée 40000 kms

Par **Jogris**, le **19/10/2013** à **09:02**

[fluo]bonjour[/fluo]
Propriétaire d'une 207 SW essence année de mise en service Avril 2008. achetée neuve, actuellement 40000 Kms. La chaîne de distribution a cassé sur une voie rapide, cela fait 4 semaines aujourd'hui. La voiture est immobilisée à 60 kms de mon domicile. Peugeot refuse une participation de prise en charge, sous prétexte que les contrôles n'ont pas été faits dans les temps. Sur le carnet d'entretien, il est précisé contrôle tous les 2 ans ou 30000 kms. Comme lors des contrôles les 30000 kms n'étaient pas atteints, les 2 ans étaient dépassés, à aucun moment Peugeot ne précise que les contrôles doivent impérativement être faits tous les 2 ans. Les contrôles ont toujours été faits dans un garage Peugeot. Montant du changement de moteur 5300 euros. Le retraité cette somme est très importante pour moi. Quel recours ? remerciements

Par **Phil34**, le **22/10/2013** à **08:44**

Bonjour,
Si je puis vous être utile ...
Il importe peu que le délai de révision d'entretien à la première des échéances (2 ans ou 30.000 kms) en l'espèce 2 ans de votre véhicule Peugeot acheté neuf qui affiche à son compteur 40.000 kms parcourus au moment de sa panne ait été dépassé pour que votre garagiste sous ce prétexte se refuse à la prise en charge financière tout ou partie du montant de la réparation s'agissant d'une rupture de la chaîne de distribution d'autant si, son carnet ne le préconise pas à ce stade-là (entretien de la chaîne de distribution au 30.000 kms).
A mon sens, il s'agit d'un défaut caché de la chose vendue visé à l'article 1641 du Code Civil qui énonce que :
"Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou

qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus".
Dés lors, je vous suggère d'adresser une missive recommandée avec AR au Service Relation Clientèle du Siège Peugeot lui réclamant la prise en charge du prix de cette réparation en concluant votre exposé de la situation de votre véhicule par l'évocation du dit-article précisant qu'à défaut de réponse ou de fin de non-recevoir sous un délai de 30 jours, vous remettrez ce dossier à une association de défense de consommateurs.
Et c'est ce qu'il faudra que vous fassiez. Bonne chance.
Salutations.

Par **Jogris**, le **22/10/2013 à 11:35**

Merci de vos conseils , je crains d'être le pot de terre contre le pot de fer.Nous allons devoir faire changer le moteur, le garagiste pretend qu'il ne peut y toucher sans l'aval de Peugeot.L'ennui c'est qu'il nous faut impérativement une voiture, habitant un village loin de tout. Faire trainer les choses je crois que c'est leur politique.
Cordialement
Jogris

Par **Phil34**, le **22/10/2013 à 13:47**

Re-
Dans ce cas, je vous suggère de prendre contact immédiatement avec l'association UFC-Que Choisir de votre village ou ville la plus proche de votre domicile ; elle rédigera ou vous aidera à rédiger un courrier à l'encontre du constructeur.
Vous êtes garanti d'une réponse de ce dernier et d'un arrangement amiable ; croyez-moi c'est efficace.
En attendant ne pouvez-vous pas louer un véhicule en préservant le coût de la location ou vous en faire prêter un.
Re.

Par **moisse**, le **22/10/2013 à 18:22**

Bonjour,
J'apporte mon grain de sel à cette discussion.
Les conditions d'entretien d'un véhicule mentionnent très souvent le changement de la courroie de distribution ainsi que la pompe à eau et les gallets tendeurs (kit ensemble) tous les 5 ans ou 100000 kms.
Selon le modèle moteur, le constructeur établit des préconisations qu'il convient de respecter.
C'est donc un point à vérifier dans la documentation ou notice.
Par contre j'ignore si ce problème est récurrent sur ce véhicule ou non.

Par **Jogris**, le **22/10/2013 à 20:49**

Bonsoir
Il s'agit d'une chaine de distribution , qui normalement ne devrait pas cassée.J'ai pris contact avec le garagiste, Peugeot refuse catégoriquement même une partie de prise en charge.Hélas nous allons devoir régler le changement de moteur.Dans notre assurance nous avons une protection juridique (Macif) pas très efficace.
Je vais essayer avec Que Choisir, et peut être Julien Courbet sur RTL.
Merci,
cordialement